



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ISÈRE

## Bulletin technique noyer

**Bulletin N°8 du 21 juillet 2020 - Édition Isère-Drôme-Savoie**

### Comité de rédaction :

C.A. 38 et 26  
BERNARD\*  
COOPENOIX\*  
ETS PAYRE\*  
INOVAPPRO\*  
LA DAUPHINOISE\*  
SICA NOIX\*  
VALSOLEIL\*

**Avec le concours  
technique de :**  
SENURA  
FREDON RA

**Chambre d'Agriculture de  
l'Isère**  
40 Av. Marcelin Berthelot  
CS92608

38036 GRENOBLE Cedex 2  
Tél : 04 76 20 68 68

**Bulletin technique noyer**  
Directeur de publication :  
J.C. DARLET

Responsable de la rédaction :  
G. BOUVET

Imprimeur :  
ISAGRI SA  
Avenue des Censives - Tillé  
BP 50 333  
60026 BEAUVAIS

Bulletin technique noyer  
uniquement sur abonnement.  
Ne peut être transmis.

**La Chambre d'Agriculture de  
l'Isère est agréée par le  
Ministère chargé de  
l'Agriculture pour son activité  
de conseil indépendant à  
l'utilisation des produits  
phytopharmaceutiques :**  
Agrément n° IF01762

Les informations présentes dans  
ce bulletin ont été vérifiées avec  
soin, cependant, les rédacteurs  
ne pourront en aucun cas être  
tenus pour responsables d'une  
erreur ainsi que des  
conséquences qui pourraient en  
résulter. L'utilisation des produits  
phytosanitaires doit se conformer  
aux informations présentes sur  
l'étiquette, qui ont valeur légale.

**Observations issues du BSV  
Rhône Alpes cultures  
fruitières n°21 du  
21/07/2020  
à consulter :**  
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>

## **AVANCEMENT DE LA VEGETATION/ SUITES DES AVARIES CLIMATIQUES**

### **AVANCEMENT DE VÉGÉTATION**

La formation de la coquille est finie dans la plupart des zones.

En particulier du fait de la neige de novembre 2019 et de la charge en fruits plutôt correcte dans l'ensemble, de nombreuses branches cassent ou sont très basses gênant la mécanisation. Une taille peut malheureusement être nécessaire pour pouvoir travailler dans certains vergers.

Rappel : **En Drôme**, l'ouverture de la procédure concernant les dégâts liés à la neige est opérationnelle depuis le 7 juillet jusqu'au 9 août sur le lien suivant :  
<http://www.drome.gouv.fr/neige-du-14-novembre-2019-r1850.html>

### **TAILLE EN VERT**

En fonction des secteurs et de la pousse, il est encore temps de pincer ou couper les pointes des pousses pour limiter les risques de vrillage ou de casses de branches.

Pour les jeunes arbres fortement grêlés l'année passée, un nettoyage des repousses à l'intérieur de l'arbre permettra de gagner du temps sur la taille hivernale. A noter qu'il n'y a pas de repousse sur les coupes d'été.

### **JEUNES VERGERS**

A noter la présence de feuilles sèches dont le limbe est recroquevillé. A l'intérieur, des petites larves qui creusent les pétioles et qui provoquent ce dessèchement. A ce jour, il semble que la pérennité des arbres ne soit pas en cause. Bien surveiller les rameaux des jeunes plantations.

Bien penser à arroser les jeunes arbres plantés de l'année, avec au besoin un passage avec une tonne à eau.

### **Sommaire**

Avancement de la végétation/Suites des Avaries climatiques	
Taille en vert	
Jeunes vergers	
Bactériose -	p.1
Nécroses -	
Anthracnose -	
<i>Colletotrichum</i>	
Carpocapse	p.2
Mouche du brou	p.3
Respect des abeilles	
Pluviométrie	
Irrigation	p.6
Aides aux investissements	
Franceagrimer	
permettant de réduire	
significativement la dérive et/ou la	
dose de pulvérisation de	
produits phytosanitaires	p.7

# BACTERIOSE-NECROSES-ANTHRACNOSE-COLLETOTRICHUM

## SITUATION

Le verger est dans l'ensemble assez marqué par les différents symptômes fongiques ou bactériens. A ce jour, il semble que la majorité des symptômes soit attribuable à de l'antracnose (*Gnomonia*). Des symptômes de forme circulaire sont assez répandus cette année, particulièrement dans le Diois. Des analyses sont en cours.

Symptômes circulaires  
Source : Coopénoix



Il n'y a plus d'intervention à prévoir à ce stade.

## CARPOCAPSE

### SITUATION

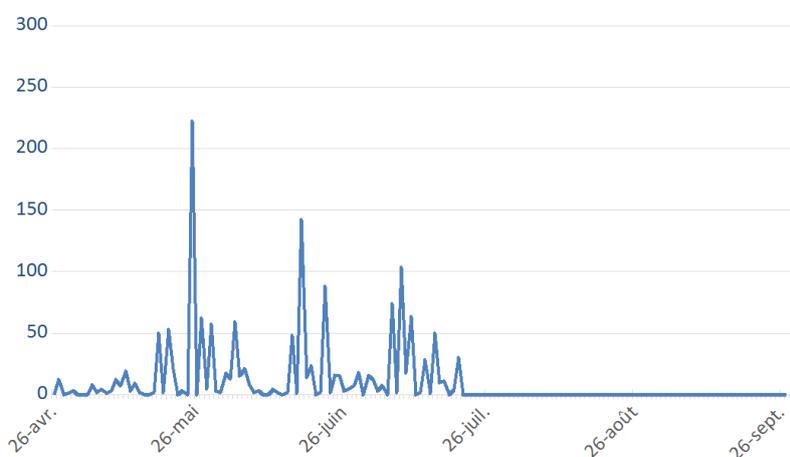
Au 21 juillet, en deuxième génération, le modèle DGAI-Ctifl adapté au carpocapse de la pomme, prévoit la situation suivante : Nous sommes à 7,5 % d'adultes, 0 % d'oeuf et 0 % de larves.

		Oeufs		Larves	
Localisation de la station météo	Début de vol G1	Seuil 20 %	Seuil 80 %	Seuil 20 %	Seuil 80 %
Têche	04 mai à Chatte	28 juillet	9 août	5 août	18 août

Rappel : pour les zones plus précoces, le vol est naturellement plus avancé.

### RÉSEAU DE PIÉGEAGE

Le vol de deuxième génération a débuté. Ci après le graphique de la situation du réseau de piégeage (30 pièges suivis).



### PRÉCONISATIONS

#### Dans les situations sans piégeage

- Pour des vergers à pression habituellement faible en mouche du brou, au vu des données de ce jour, il y a la possibilité de traiter avec un ovicide, (Inségar en l'absence de mouche ou Coragen en présence de mouche) dès que possible.

- Dans le cas de pression mouche du brou importante, les produits utilisables contre la mouche du brou seront efficaces contre les larves de carpocapse (Imidan, Success 4). Dans ce cas là, décaler l'intervention à la semaine prochaine.
- Attention, pour toute intervention insecticide, laisser passer les épisodes orageux annoncés.

### Vergers suivis par piégeage

Traiter soit avec ovicide dès dépassement du seuil, soit avec un larvicide 10 jours après le dépassement du seuil (seuil de deuxième génération : 6 captures sur 3 relevés consécutifs sur 6 jours). Là encore, le traitement contre mouche du brou aura un effet contre le carpocapse sauf pour Synéis appat, Decis Trap MB et Sokalci arbo.

Attention aux parcelles à historique carpocapse fort, où la gestion de la lutte par piégeage semble difficile.

### PRODUITS UTILISABLES

#### Stratégie ovicide :

Nom de la spécialité commerciale	Matière active	Dose	Persistance d'action	Lessivage	Délais Avant Récolte	Délai de Ré Entrée	Zone de Non Traitement	Nombre d'applications max.	CMR
Inségar ou Précision	fénoxycarbe	0,3 kg/ha	21 j	50 mm	21 j	48 h	5 m	2	H351
Coragen*	rynaxypyr	0,175 l/ha	15-20 j	50 mm	21 j	6 h	20 m	1	

\* Coragen est un ovo-larvicide : il agit sur l'œuf et sur le premier stade larvaire. Il est aussi larvicide.

#### Stratégie larvicide :

Nom de la spécialité commerciale	Matière active	Dose	Persistance d'action	Lessivage	DAR	DRE	ZNT	Nombre d'applications max.
Confirm	tébufénoside	0,06 l/hl soit 0,6 l/ha	14 j	25 mm	21 j	6 h	5 m	2
Carpovirusin e 2000 ou Evo 2 	virus de la granulose	0,1 l/hl soit 1 l/ha	10 à 12 j	25 mm	3 j	48 h	5 m	10
Madex Pro 	virus de la granulose	0,01 l/hl soit 0,1 l/ha	8 à 14 j	40 mm	1 j	6 h	5 m	10



Les produits biologiques trouvent tout leur intérêt en stratégie conventionnelle. De plus, l'effet de ce type de produit (virus) perdure sur plusieurs générations.

## MOUCHE DU BROU

### SITUATION GÉNÉRALE

**Le vol est en cours démarrage sauf en zone précoce où il est effectif. Il faut donc bien surveiller les pièges 2 fois par semaine.**

Rappel : la meilleure stratégie de protection se base sur un suivi des populations au bloc parcellaire.

**Attention, ne pas rattacher une surface supérieure à 5 ha à un seul piège.**

**L'insecte se développant par foyer, en cas d'absence de capture, en cas de doutes pour confirmer la situation, multiplier les pièges dans le même bloc parcellaire.**

**Rappel modalités de piégeage :** bien penser à renouveler les pièges jaunes englués dès qu'ils sont pleins d'insectes ou que la couleur est passée ou dès qu'il y a eu un orage. La durée de vie maximale du piège est de 3 semaines.

Attention, quelque soit le type de piège utilisé, c'est la présence ou l'absence d'insecte qui est importante pour la prise de décision : aucun seuil n'est défini.

Par ailleurs, il n'est pas anormal de constater des prises après les traitements, les mouches émergeant du sol. L'ingestion du produit par l'adulte est nécessaire pour être efficace sur l'insecte.

Après irrigation, il n'est pas rare de constater une recrudescence de l'émergence d'insectes.

Attention, le vol pouvant durer de 6 à 10 semaines, ne pas intervenir trop tôt pour pouvoir assurer la protection jusqu'à la fin du cycle. La protection en fin de cycle est primordiale pour la qualité de la récolte.

Pour le réseau collectif, bien communiquer les résultats à la FREDON qu'il y ait ou non de prise au 04 37 43 41 00 ou par courriel à l'adresse suivante : [mouchedubrou@fredon-aura.com](mailto:mouchedubrou@fredon-aura.com)

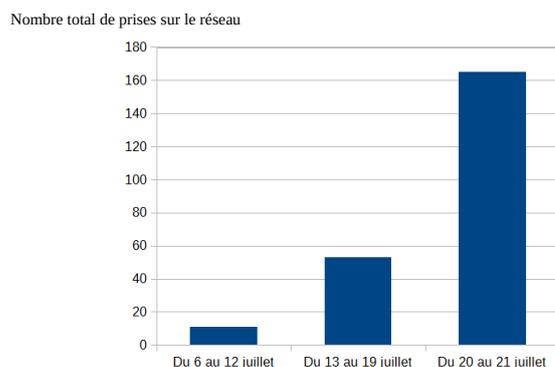
#### **LISTES DES COMMUNES AVEC CAPTURES ÉPARSES :**

<b>Commune/zone</b>	<b>Date 1<sup>ère</sup> capture</b>
CHABEUIL	16/07/2020
CHATEAUDOUBLE	13/07/2020
CHATEAUNEUF DE GALAURE	06/07/2020
CHATEAUNEUF SUR ISERE	20/07/2020
CHATILLON ST JEAN zone B	20/07/2020
GEYSSANS	06/07/2020
LAVAL D'AIX	14/07/2020
MOURS ST EUSEBE	19/07/2020
PONTAIX	17/07/2020
STE CROIX	09/07/2020
ST PAUL LES ROMANS zone A	19/07/2020
BRESSIEUX	09/07/2020
CHAMP SUR DRAC	20/07/2020
CHARNECLES	20/07/2020
CROLLES	16/07/2020
LA FRETTE	10/07/2020
GILLONNAY	20/07/2020
RIVES	20/07/2020
ST APPOLINARD	21/07/2020
ST BONNET DE CHAVAGNE zone A	06/07/2020
ST LATTIER zone B	09/07/2020
ST VINCENT DE MERCUZE zone A	16/07/2020
LE TOUVET	16/07/2020
VARACIEUX zone B	21/07/2020
VOUREY	20/07/2020

## LISTE DES COMMUNES OU ZONES AVEC VOL CONFIRMÉ :

Commune	Première capture du vol consécutif
BARBIERES	14/07/2020
COMPS	13/07/2020
CREST	13/07/2020
PARNANS	15/07/2020
CHATTE zone A	15/07/2020
GONCELIN	13/07/2020
VIRIVILLE	13/07/2020

## COURBE DE VOL SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU DE PIÉGEAGE :



### STRATÉGIE DE LUTTE

- sur les parcelles n'ayant jamais eu de dégâts significatifs, attendre la confirmation du vol (3 prises consécutives) avant d'intervenir 15 j après la première prise,

- sur les parcelles ayant eu des dégâts importants les dernières années, intervenir 10 à 15 j après la première prise, en fonction de la chaleur.

- Rappel : Les dérogations concernant Success 4 et Synéïs appât ont été obtenues. Ces deux produits sont utilisables en AB.

- Lutte par piégeage massif : (Décis Trap MB). Ne pas ouvrir les sachets d'attractifs. Les pièges ont dû être placés dans le tiers supérieur dans la canopée, en l'éloignant des grosses charpentières. Dans la plupart des situations, ce mode de lutte se suffit à lui même. S'il y a eu des dégâts à la récolte 2019, une intervention sur le pic de vol sera à prévoir. **Attention, depuis l'année passée, il n'est pas utilisable en Agriculture Biologique.**

Rappel : il s'agit de la seule méthode de lutte par piégeage massif homologuée.

### PRODUITS UTILISABLES

Nom de la spécialité commerciale	Matière active	Dose	Persistance d'action	Lessivage	DAR	DRE	ZNT	Nombre d'applications max.	Cancérigène Mutagène Reprotoxique
Imidan WG*	Phosmet	1,5 kg/ha	10-14 j	25 mm	7 j	24 h	50 m	2	-
Coragen	Rynaxypyr	0,175 l/ha	15 j	50 mm	21 j	6 h	20 m	1	-
Success 4 ou Musdo 4** 	Spinosad	0,2 l/ha	14 j		14 j		50 m	2	-

Nom de la spécialité commerciale	Matière active	Dose	Persistance d'action	Lessivage	DAR	DRE	ZNT	Nombre d'applications max.	Cancérigène Mutagène Reprotoxique
Synéis appat*** 	Spinosad	1,5l/ha	7-10 j		14 j			4	-
Sokalci Arbo 	Kaolin : barrière physique	60 kg/ha, puis 30 kg/ha 10j après puis 30 Kg/ha	20 – 30 j		0 j	6 h	5 m	210 kg par saison	-



\*Imidan : dose différente de la dose homologuée sur carpocapse. Efficacité liée à l'acidité de l'eau : pH optimal d'utilisation : 4,5-5. Ajouter un acidifiant avant remplissage.

\*\* : Dérogation 120 j jusqu'au 18 octobre

\*\*\* : Dérogation 120 j jusqu'au 20 octobre

**Attention**, Imidan n'est pas mélangable avec un autre produit phytosanitaire (mention de danger H 301).

Attention, pour tout traitements, éviter le plus possible les périodes de fortes températures.

## RESPECT DES ABEILLES

Pour minimiser les risques de toxicité sur abeilles, voici les précautions à prendre en compte :

- Broyer au besoin le couvert végétal fleuri et les abords du verger
- Traiter si possible tard le soir (les abeilles sont rentrées à la ruche)
- En verger irrigué, éviter le flaquage source d'abreuvement pour les abeilles
- Sans vent (vent maxi : 19 km/h)
- Soigner le réglage de l'atomiseur. Lors du passage, couper les vannes en bout de rang, le temps de la manœuvre
- Aucun produit n'est réellement neutre vis-à-vis des abeilles.

## PLUVIOMÉTRIE / IRRIGATION

### SITUATION

Station de Chatte (pluies mensuelles cumulées en mm)	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>Moyenne 88-2015</b>	94,67	61,56	66,21	56,07	64,09	89,25	97,12	75,99	70,08
<b>2006-2007</b>	103,5	68	48	82	63,5	34,6	184	80,5	40,6 au 24 juillet
<b>2007-2008</b>	80,5	53	78	32	65,5	86	136,5	48	100 au 22 juillet
<b>2008-2009</b>	75,5	76	63,5	59,5	64,5	43	60,5	73,5	35,3 au 29 juillet
<b>2009-2010</b>	82	75	56,5	92	70	73	162,5	84	27 au 28 juillet
<b>2010-2011</b>	110	38,5	41	46,5	47	9	40,5	126,5	164,5 au 26 juillet
<b>2011-2012</b>	48,5	99	85	6	34	128,5	91,5	31,5	43 au 24 juillet
<b>2012-2013</b>	193,5	54,5	61	58,5	124	94	157	13	66 au 30 juillet
<b>2013-2014</b>	127	46,5	162	134,5	52	49	92,5	63	201 au 29 juillet
<b>2014-2015</b>	155,5	40	109	75	57,5	76	51,5	118	0 au 29 juillet
<b>2015-2016</b>	28,5	17	63	55	62	52	126,5	105,5	60,5 au 28 juillet
<b>2016-2017</b>	86,5	0	21,5	55,5	35,5	39	113,5	82,5	14,5 au 24 juillet
<b>2017-2018</b>	97,5	98,5	130,5	33	128	27	150	86	6,5 au 24 juillet
<b>2018-2019</b>	132,5	76,5	29,5	91	39,5	112,5	52,5	118	6 au 18 juillet
<b>2019-2020</b>	157	122	31,5	23	57,5	38	81,5	97	9 au 21 juillet

La situation de sécheresse persiste.

## LES RELEVÉS DE SONDES TENSIOMETRIQUES

Localisation	Date du relevé	Profondeur	Sonde 1	Sonde 2	Sonde 3	Conclusion	Remarques/ Irrigation
Beaulieu	21 juillet	25 cm	75	33	43	Confort hydrique	Goutte à goutte
		50 cm	53	18	45	Confort hydrique	
Chatte	21 juillet	25 cm	11	18	0	Sol ressuyé	Irrigation : 40 mm le 9 juillet
		50 cm	1	0	0	Sol saturé	
Hostun	20 juillet	25 cm	98	17	12	Confort hydrique	Irrigation : 40 mm le 15 juillet
		50 cm	94	16	30	Confort hydrique	
Izeron	21 juillet	25 cm	125	191	239	Réservoir vidé	Irrigation : 24 mm le 13 juillet
		50 cm	78	145	239	Réservoir vidé	
Saint Pierre de Cherennes	21 juillet	25 cm	70	1	42	Confort hydrique	Irrigation : 25 mm le 20 juillet
		50 cm	33	1	1	Sol saturé	
Saint Romans	21 juillet	25 cm	17	0	158	Confort hydrique	Irrigation : 30 mm le 18 juillet
		50 cm	16	44	15	Confort hydrique	
Tencin	21 juillet	25 cm	21	29	35	Confort hydrique	Irrigation : 30 mm le 15 juillet
		50 cm	184	27	61	Réserves en cours d'épuisement	



Préconisation : au vu de l'absence de pluies significatives depuis la première semaine de juin, soutenir l'irrigation pour le début de remplissage des fruits mais aussi pour les bourgeons à fruits de la saison prochaine.

### RAPPELS DES SIGNIFICATIONS DES SEUILS

Tensions lues sur le manomètre (centibars)	État du sol
0 à 10	Sol saturé : risque d'asphyxie
10 à 15	Sol ressuyé
15 à 50	Confort hydrique
50 à 100	Réserves en cours d'épuisement
100 à 200	Réservoir vidé

## AIDE AUX INVESTISSEMENTS POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS MATÉRIELS PERMETTANT DE RÉDUIRE SIGNIFICATIVEMENT LA DÉRIVE ET/OU LA DOSE DE PULVÉRISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'appel à candidature "**Aide aux investissements pour l'acquisition de certains matériels permettant de réduire significativement la dérive et / ou la dose de pulvérisation de produits phytosanitaires**" sera prochainement en ligne sur le site de FranceAgriMer.

Vous retrouverez toutes les informations sur le lien suivant afin de préparer le dossier :  
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-nationales/Aide-aux-investissements-pour-l-acquisition-de-certains-materiels-permettant-de-reduire-significativement-la-derve-et-ou-la-dose-de-pulverisation-de-produits-phytosanitaires>

**Pour résumer :**

- Dispositif ouvert jusqu'au 31 décembre 2020
- Dépôt du dossier en télé procédure
- Instruction des dossiers au fur et à mesure des réceptions

**Eligibilité demandeurs**

- Exploitant à titre principal de plus de 18 ans encore en activité
- GAEC, EARL, SCEA
- Autres sociétés si objet agricole
- CUMA
- GIEE
- A jour des obligations fiscales et sociales
- Comptabilité selon plan comptable
- Assujettissement TVA régime normal ou simplifié

**Investissements éligibles (annexes avec descriptif matériel)**

- Buses permettant réduction dérives
- Equipements d'application de produits pharmaceutiques permettant la réduction de dérive de pulvérisation
- Certains équipements de substitution
- Matériels labellisés «performances pulvé»
- Matériel neuf (pas d'occasion)
- Matériel non éligible à un dispositif PDR , PCAE

**Taux d'aide**

- 30% pour matériels listés annexe 1
- 40% pour matériels listés annexe 2
- Majoration de 10% pour JA (-40 ans) et Nouvel Installé (depuis moins de 5 ans)

**Plafond d'aide**

40000 €

**Seuil montant aide**

500 €

**Dépôt demande (télé procédure uniquement)**

1 seule demande sur la période par porteur, mais possiblement sur plusieurs matériels

Date butoir dépôt : 31 décembre 2020

Dossier composé:

- Devis détaillés précisant le matériel non signés
- Statuts du demandeur et mention JA ou NI

Dès validation demande sur site, envoi d'un Accusé de réception qui vaut autorisation d'achat

Dans la décision rendue pour aide, précision du délai d'exécution de l'achat , qui doit être réalisé dans les 12 mois à compter date autorisation d'achat

***PROCHAINS COMITÉS DE RÉDACTION DU BULLETIN TECHNIQUE***

*prévus les 5, 26 août et 1<sup>er</sup> septembre.*

\* Les partenaires du bulletin sont agréés pour leur activité de distribution et/ou de conseil de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels sous les numéros d'agrément respectifs suivants : Bernard : OF-0000-53359, Coopénoix : FR 011843-2, Coop Tain : RH 0085, Inovappro : RH01268, La Dauphinoise : OF-0052-20167, PAYRE : RH 0035, SICA Noix : OF-0428-20490, Valsoleil : RH 00729